

Adresse de la société populaire des amis de la liberté et de l'égalité de Bernay, qui s'indigne des attentats contre les représentants, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des amis de la liberté et de l'égalité de Bernay, qui s'indigne des attentats contre les représentants, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 519;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14507_t1_0519_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Le président leur répond, les admet à la séance, et la Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion de l'adresse au bulletin (1).

50

La citoyenne femme de l'ex-ministre Lebrun, dont le mari a été frappé du glaive de la loi, se présente à la barre. Elle demande des secours pour sa subsistance et celle de ses [6] enfans (2).

Elle expose que la pétition qu'elle avoit présentée il y a quelque tems s'est égarée dans les bureaux du comité auquel elle avoit été renvoyée; que les raisons qui l'avoient déterminer à solliciter la bienfaisance nationale, sont encore devenues plus pressantes, qu'elle a épuisé ses dernières ressources et qu'elle n'a plus que des pleurs à donner pour nourriture à sa nombreuse famille (3).

Le président répond, l'admet à la séance, et la pétition est renvoyée au comité des secours publics.

51

La société populaire des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Bernay, département de l'Eure, exprime ses sentimens d'indignation sur les attentats commis contre les représentans du peuple. « L'Eternel, dit-elle, qui veille au salut de la République, préservera ses plus intrépides défenseurs de la rage impuissante des tyrans et de leurs complices. Nous mettrons, ajoute-t-elle, nos corps entre vous et le poignard des traîtres; nous serons l'épée impénétrable qui vous garantira de leurs perfides complots ».

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

52

L'agent national du district de Bernay rend compte de l'action vertueuse du citoyen Morand, cultivateur de la commune de Longuesard, de ce district, qui, touché des plaintes d'un de ses concitoyens qui avoit été requis de fournir un cheval pour l'armée du Nord, lui dit: « Mon ami, tu n'as plus qu'un cheval, j'en ai trois; je t'en donne un pour cultiver ta terre: les deux autres me serviront pour labourer gratuitement celles de mes autres concitoyens ».

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (5).

(1) P.V., XXXIX, 213. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1372; J. Fr., n° 625.

(2) P.V., XXXIX, 213. Mess. soir, n° 662; M.U., XL, 378; Rép., n° 174; Audit. nat., n° 626.

(3) J. Mont., n° 46.

(4) P.V., XXXIX, 213. Bⁱⁿ, 26 prair. (1^{er} suppl^t).

(5) P.V., XXXIX, 214. Bⁱⁿ, 24 prair.; Débats, n° 631, p. 378; Rép., n° 176; M.U. XL, 397; Audit. nat., n° 628; C. Eg., n° 664.

53

Le citoyen Trouvé, l'un des rédacteurs du Moniteur, adresse et fait hommage à la Convention nationale d'un chant patriotique, sous ce titre: *La mort à tout esclave Anglais*.

Mention honorable, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

54

La société populaire de Quimperlé, département du Finistère, félicite la Convention nationale d'avoir échappé aux poignards libéricides des assassins soudoyés par le parti de l'étranger; elle la félicite sur ses glorieux et infatigables travaux, sur son œil surveillant qui pénètre, poursuit et découvre les fils les plus secrets, les plus cachés des conspirations sans nombre qui viennent échouer et se briser contre les rochers de cette sainte Montagne, d'où dépendent le bonheur du genre humain et la chute des derniers tyrans. « L'auguste liberté, dit-elle, a son principal sanctuaire au milieu de vous; elle se plaît à planer sur vos têtes chéries, et s'occupe de là à vous faire un rempart des bataillons nombreux de sans-culottes qui se réunissent à sa voix, qui combattent sous ses étendards, qui, chaque jour, font des prodiges jusqu'à présent inconnus à l'univers étonné ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Quimperlé, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

Vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et les derniers tyrans, leurs lâches esclaves, cet exécration Pitt, ses complices, ses adhérens veulent mettre en proportion de votre énergie, de votre courage, leur scélératesse et leur audace.

Vous avez rendu hommage à l'Etre Suprême, vous avez reconnu l'immortalité de l'âme; et l'immoralité de ces monstres, soutenue de la plus noire hypocrisie les pousse à chercher leur salut dans le lâche assassinat, les noirs complots.

Mais, citoyens représentants, l'auguste liberté a son principal sanctuaire au milieu de vous; elle se plaît à planer sur vos têtes chéries et s'occupe de là à vous faire un rempart des bataillons nombreux de Sans culottes qui se réunissent à sa voix, qui combattent sous ses étendards, qui sous ses étendards font chaque jour des prodiges, jusqu'à présent inconnus à l'univers étonné.

La Société populaire de Quimperlé ne dira point qu'elle a marché la première dans cette belle carrière, mais elle se fait gloire de faire partie de ces nombreux bataillons; elle se fait

(1) P.V., XXXIX, 214. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); Mon., XX, 714; Débats, n° 629, p. 342.

(2) P.V., XXXIX, 214. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 306, pl. 1163, p. 42.